



National Association
of Federal Retirees
Association nationale
des retraités fédéraux

17 août, 2020

Monsieur/Madame le/la Ministre,

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que des juges de nomination fédérale, de leurs partenaires et de leurs survivants.

Forte de 176 000 membres à l'échelle nationale, dont plus de 60 000 vétérans et leurs familles, l'Association revendique des améliorations à la sécurité financière, à la santé et au bien-être de ses membres et des Canadiens depuis plus de 50 ans.

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant l'état des soins aux aînés au Canada et pour vous demander, à vous et à votre gouvernement, de vous engager à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour améliorer les soins aux aînés pour tous les Canadiens.

Comme l'a montré la pandémie de COVID-19, nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer les problèmes qui existent depuis longtemps dans les secteurs des soins de longue durée et des soins à domicile. Ces services de santé sont essentiels pour aider les Canadiens âgés à rester actifs et engagés dans la société et à vivre dans la dignité.

La pandémie a mis en évidence les conditions inacceptables qui règnent dans de nombreux établissements de soins de longue durée à l'échelle du pays, des conditions que des experts et des organismes de défense des intérêts — dont Retraités fédéraux — soulèvent depuis nombre d'années. Les personnes souffrant de graves problèmes de santé doivent vivre dans ces conditions déplorables depuis des décennies, et les gouvernements de tous les ordres en ont peu fait pour y remédier. Nous devons faire mieux.

Si la situation des clients des soins à domicile n'est peut-être pas aussi désastreuse, nombre d'entre eux se sont retrouvés sans services de soins personnels de base, comme l'aide à se laver et à faire la lessive, pendant la pandémie, car ces services avaient été jugés comme étant non essentiels. Ces décisions ont été prises parce que le personnel de soins à domicile ne disposait pas d'un équipement de protection individuelle suffisant pour fournir des services aux clients en toute sécurité. Cette situation reflète le problème plus général des soins à domicile : leur capacité à améliorer la santé et à réduire les coûts n'est ni reconnue ni adéquatement financée par les gouvernements.

Nous savons que les aînés préfèrent recevoir des soins à domicile plutôt que dans un établissement, que les soins à domicile sont moins coûteux à fournir que les soins en établissement et que les soins à domicile permettent d'améliorer les résultats de santé et la qualité de vie. Toutefois, les gouvernements continuent de consacrer leur attention et leurs investissements aux soins en établissement. Cela produit des soins à domicile inéquitables et incohérents dans tout le pays, notamment des normes et des horaires de soins différents; des niveaux de personnel insuffisants; des salaires et des conditions de travail médiocres pour le personnel; et, dans l'ensemble, des soins à domicile de qualité insuffisants pour répondre aux besoins des Canadiens.

En l'absence de soins de longue durée et de soins à domicile pour nos aînés, leurs familles et leurs amis — si ces aînés en ont — interviennent. On estime que les aidants naturels fournissent 80 % des soins en milieu



communautaire et 30 % des soins en établissement. Plus de 8 millions de Canadiens sont des aidants naturels et, avec le vieillissement de la population canadienne, ce nombre ne fera qu'augmenter. Le fait de compter sur les aidants naturels pour épauler les systèmes de santé et les systèmes sociaux ne constitue pas un modèle durable. Si nous continuons sur cette voie, les ramifications seront colossales pour notre société et notre économie, car de plus en plus de personnes — principalement des femmes — sont obligées d'assumer des coûts supplémentaires, de subir du stress et de faire des sacrifices personnels et professionnels pour prendre soin de notre population vieillissante.

Le moment est venu de mettre en œuvre des normes nationales en matière de soins de longue durée et de soins à domicile. Le Canada a besoin d'un cadre national pour les soins de longue durée et les soins à domicile, comme celui pour les hôpitaux et les médecins qui est stipulé par la Loi canadienne sur la santé. Ce cadre doit préciser les conditions et les critères que les provinces et les territoires doivent respecter pour recevoir les versements des transferts fédéraux en matière de santé et de services sociaux, avec des répercussions en cas de non-respect de ces conditions et critères. Ces normes garantiront un niveau standard de soins de qualité, la disponibilité de services équitables et constants dans tout le pays, et des niveaux de financement adéquats pour ces types de soins. Elles garantiront également une plus grande responsabilité publique au sujet des décisions du gouvernement sur les soins de longue durée et les soins à domicile.

Depuis des décennies, la recherche a montré que nos homologues mondiaux qui ont adopté des normes nationales pour les soins de longue durée et les soins à domicile obtiennent de meilleurs résultats en matière de santé et de qualité de vie pour leurs populations plus âgées. Les recherches menées durant la pandémie ont réaffirmé ce fait, en révélant que les pays ayant mis en place des normes nationales ont accusé un nombre considérablement plus faible de cas de COVID-19 et de décès associés aux soins de longue durée et aux soins à domicile. Au Canada, plus de 80 % de tous les décès liés à la COVID-19 se sont produits dans des établissements de soins de longue durée. Nous ne pouvons pas laisser cette tendance se poursuivre ni la laisser se reproduire à l'avenir.

Je félicite le gouvernement fédéral pour tout ce qu'il a fait pour les Canadiens âgés pendant la pandémie, et pour son engagement continu à travailler avec les provinces et les territoires pour aider à répondre aux besoins des Canadiens en matière de soins de santé pendant la pandémie et alors que nous nous dirigeons vers la reprise.

Je vous demande instamment de continuer à jouer un rôle de leader et à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre des normes nationales en matière de soins de longue durée et de soins à domicile. Nous devons saisir l'occasion que nous offre la pandémie pour repenser les soins aux aînés et régler une fois pour toutes les problèmes de longue date liés à ces types de soins. Agir autrement ferait du tort à l'ensemble des Canadiens.

Je vous saurais gré de porter une attention rapide à cette question.

Cordialement,

Jean-Guy Soulière
Président, Association nationale des retraités fédéraux